
**ORIGINAL : ANGLAIS
DATE : 14 DECEMBRE 2018**

**Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative
aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore**

**Trente-huitième session
Genève, 10 – 14 décembre 2018**

DECISIONS DE LA TRENTE-HUITIEME SESSION DU COMITE

adoptées par le comité

DECISION EN CE QUI CONCERNE LE POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR :

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président a soumis pour adoption le projet d'ordre du jour diffusé sous la cote WIPO/GRTKF/IC/38/1 Prov.3, qui a été adopté.

DECISION EN CE QUI CONCERNE LE POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR :

ADOPTION DU RAPPORT DE LA TRENTE-SIXIEME SESSION

Le président a soumis pour adoption le projet de rapport de la trente-sixième session du comité (WIPO/GRTKF/IC/36/11 Prov.2), qui a été adopté.

DECISION EN CE QUI CONCERNE LE POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR :

ADOPTION DU RAPPORT DE LA TRENTE-SEPTIEME SESSION

Le président a soumis pour adoption le projet de rapport de la trente-septième session du comité (WIPO/GRTKF/IC/37/17 Prov.2), qui a été adopté.

DECISION EN CE QUI CONCERNE LE POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR :

ACCREDITATION DE CERTAINES ORGANISATIONS

Le comité a approuvé à l'unanimité l'accréditation des trois organisations ci-après en qualité d'observatrices ad hoc : Association pour la défense des droits des malades mentaux (ADDMM); Association pour la promotion des droits humains et le développement (APDHD); et Wakatū Incorporation.

DECISION EN CE QUI CONCERNE LE POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR :

PARTICIPATION DES COMMUNAUTES AUTOCHTONES ET LOCALES

Le comité a pris note des documents WIPO/GRTKF/IC/38/3 Rev., WIPO/GRTKF/IC/38/INF/4 et WIPO/GRTKF/IC/38/INF/6.

Le comité a vivement encouragé et invité les membres du comité et tous les organismes publics ou privés intéressés à contribuer au Fonds de contributions volontaires de l'OMPI pour les communautés autochtones et locales accréditées.

Rappelant les décisions prises à la cinquantième session de l'Assemblée générale de l'OMPI, le comité a également encouragé les membres du comité à examiner d'autres modalités de financement.

Le président a proposé les huit membres ci-après qui siégeront à titre personnel au Conseil consultatif et le comité les a élus par acclamation : M. Kamal Bin Kormin, sous-directeur général du département des techniques, des sciences et de la technologie, Office de la propriété intellectuelle de la Malaisie (MyIPO), Ministère du commerce intérieur et de la défense des

consommateurs (Malaisie); M. Q'apaj Conde Choque, représentant du Centre d'études pluridisciplinaires Aymara (État plurinational de Bolivie); Mme June Lorenzo, représentante du Conseil international des traités indiens (États-Unis d'Amérique); Mme Paola Moreno Latorre, conseillère à la direction des affaires économiques, sociales et environnementales, Ministère des affaires étrangères (Colombie); Mme Susan Noe, représentante du Native American Rights Fund (États-Unis d'Amérique); Mme Shumikazi Pango, experte au Ministère de la science et des technologies (Afrique du Sud); Mme Renata Rinkauskiene, conseillère à la Mission permanente de la Lituanie à Genève; et Mme Aurelia Schultz, conseillère au bureau des politiques et des affaires internationales, Bureau du droit d'auteur (États-Unis d'Amérique).

Le président a désigné M. Faizal Chery Sidharta, vice-président du comité, comme président du Conseil consultatif.

DECISION EN CE QUI CONCERNE LE POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR :

RAPPORT DU GROUPE SPECIAL D'EXPERTS SUR LES SAVOIRS TRADITIONNELS ET LES EXPRESSIONS CULTURELLES TRADITIONNELLES

Le comité a pris note des rapports verbaux présentés par les coprésidents du Groupe spécial d'experts sur les savoirs traditionnels et les expressions culturelles traditionnelles, Mme Marisella Ouma (consultante en droit de la propriété intellectuelle (Kenya)) et M. Michael Shapiro (conseiller principal au bureau des politiques et des affaires internationales, Office des brevets et des marques des États-Unis d'Amérique).

DECISION EN CE QUI CONCERNE LE POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR :

SAVOIRS TRADITIONNELS ET EXPRESSIONS CULTURELLES TRADITIONNELLES

Le comité a élaboré, sur la base du document WIPO/GRTKF/IC/38/4, un nouveau texte intitulé "La protection des savoirs traditionnels : projets d'articles Rev.2" et, sur la base du document WIPO/GRTKF/IC/38/5, un nouveau texte intitulé "La protection des expressions culturelles traditionnelles : projets d'articles Rev.2". Le comité a décidé que ces textes, tels qu'ils se présenteraient à la clôture de ce point de l'ordre du jour le 14 décembre 2018, seraient transmis à la trente-neuvième session du comité, conformément au mandat du comité pour l'exercice biennal 2018-2019 et au programme de travail pour 2018 figurant dans le document WO/GA/49/21.

Le comité a pris note et débattu des documents WIPO/GRTKF/IC/38/6, WIPO/GRTKF/IC/38/7, WIPO/GRTKF/IC/38/8, WIPO/GRTKF/IC/38/9, WIPO/GRTKF/IC/38/10, WIPO/GRTKF/IC/38/11, WIPO/GRTKF/IC/38/12, WIPO/GRTKF/IC/38/13, WIPO/GRTKF/IC/38/14, WIPO/GRTKF/IC/38/15 et WIPO/GRTKF/IC/38/INF/7.

Le comité est convenu qu'une réunion du Groupe spécial d'experts sur les savoirs traditionnels et les expressions culturelles traditionnelles précéderait la trente-neuvième session du comité plutôt que la quarantième, les modalités convenues lors de la trente-septième session du comité au titre du point 6 de l'ordre du jour étant appliquées mutatis mutandis. Il est convenu que la réunion se tiendrait donc le dimanche 17 mars 2019 de 9 heures à 16 h 30 dans la salle NB 0.107, au siège de l'OMPI à Genève.

DECISION EN CE QUI CONCERNE LE POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR :

QUESTIONS DIVERSES

Ce point de l'ordre du jour n'a fait l'objet d'aucune discussion.

DECISION EN CE QUI CONCERNE LE POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR :

CLOTURE DE LA SESSION

Le comité a adopté ses décisions relatives aux points 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8 le 14 décembre 2018. Il est convenu qu'un projet de rapport écrit contenant le texte de ces décisions ayant fait l'objet d'un accord et toutes les interventions prononcées devant le comité serait établi et diffusé avant le 15 février 2019. Les participants du comité seraient invités à soumettre des corrections écrites relatives à leurs interventions figurant dans le projet de rapport avant qu'une version finale du projet de rapport soit distribuée aux participants du comité pour adoption à la trente-neuvième session du comité.

[Fin du document]